

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties
Genève (Suisse), 17 – 28 août 2019

Compte rendu de la première séance du Comité II

18 août 2019 : 09h00 - 12h00

Président : C. Hoover (États-Unis d'Amérique)

Secrétariat : I. Higuero
S. Bengtsson
S.H. Flensburg
D. Morgan

Rapporteurs : A. Caromel
F. Davis
J. Robinson
R. Mackenzie

Le Président fait état de plusieurs modifications apportées au programme de travail à la suite des discussions en plénière. Les points 54.1 et 21.1 de l'ordre du jour seront examinés ensemble le lundi 19 août. Le point 75 de l'ordre du jour sera examiné le jeudi 22 août, immédiatement après le point 71. Le point 81 de l'ordre du jour est inscrit au programme du lundi 26 août en tant que premier point de l'ordre du jour, suivi du point 89. Le Président indique que les points 17 et 18 de l'ordre du jour seront examinés le lundi 19 août dans l'ordre suivant : point 17.1 ; points 17.2 et 18.3 ensemble ; point 17.3 ; point 18.2 ; et point 18.1.

Questions administratives et financières

4. Règlement intérieur

4.2 Examen du règlement intérieur

La Présidente du Comité permanent présente le document CoP18 Doc 4.2, ainsi que le projet de décision 18.AA. Se référant à la discussion sur la création du Comité de vérification des pouvoirs qui a eu lieu lors de la première séance plénière, le Secrétariat note que toutes les régions étaient représentées aux réunions du Comité de vérification des pouvoirs à la présente session de la Conférence des Parties. Elle suggère de demander au Comité permanent de revoir l'article 7.2 a), amendant le projet de décision 18.AA figurant dans le document CoP18 Doc. 4.2 pour faire référence à « l'article 7.2 a) et à l'article 25 ».

Le Président remercie le Liban d'avoir renoncé à un siège au Comité de vérification des pouvoirs à cette session, l'Égypte pour sa participation au Comité et le Guatemala pour sa décision d'agir en tant qu'observateur, notant que ces décisions reflètent l'esprit de compromis et de coopération de la CITES.

La Norvège demande si le projet de décision 18.AA pourrait être élargi pour inclure des questions autres que l'article 25 et l'article 7.2 a). L'Ouganda, appuyé par le Cameroun, le Chili, l'Égypte, le Libéria, le Niger, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie, propose que le libellé de l'article 7.2 a) soit modifié en remplaçant « cinq représentants au plus » par sept représentants au plus afin que toutes les régions soient représentées au Comité de vérification des pouvoirs. Le Président précise que le règlement

intérieur a déjà été adopté pour la présente session de la CoP et ne fera pas l'objet d'un nouvel examen à la présente session.

L'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Mexique, la Namibie et le Zimbabwe confirment leur soutien à la décision 18.AA et appuient l'amendement proposé par le Secrétariat d'inclure l'article 7.2 a).

La projet de décision 18.AA figurant au paragraphe 12 du document CoP18 Doc. 4.2, avec l'amendement proposé par le Secrétariat faisant référence à « l'article 7.2 a) et l'article 25 », est accepté et il est décidé de supprimer la décision 17.1.

7. Administration, financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

7.1 Administration du Secrétariat

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 7.1, qui contient un résumé des dispositions prises par le pays hôte, de la situation concernant le personnel du Secrétariat et des changements administratifs introduits par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il note que tandis que le nombre de postes financés par le fonds d'affectation spéciale diminue, les demandes adressées au Secrétariat augmentent quant au nombre de Parties à la Convention, à l'organisation des réunions des comités scientifiques et du Comité permanent et au nombre de résolutions et décisions.

Il est pris note du document CoP18 Doc. 7.1.

7.2 Rapport du Directeur exécutif du PNUE sur les questions administratives et autres questions

La représentante du PNUE présente le document CoP18 Doc. 7.2, qui met en lumière les activités à l'appui de la Convention et souligne l'engagement du PNUE d'approfondir sa collaboration avec le Secrétariat. L'Égypte suggère qu'à l'avenir les rapports mettent en évidence les contraintes rencontrées ainsi que les réalisations. La Guinée souligne qu'un appui technique et matériel est nécessaire à des fins de mise en œuvre, et la République-Unie de Tanzanie demande au PNUE de renforcer les capacités liées aux espèces sauvages et à la foresterie.

Il est pris note du document CoP18 Doc. 7.2.

7.3 Rapports financiers pour 2016-2019

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 7.3, notant que depuis que les annexes initiales du document ont été publiées, plusieurs Parties ont payé leurs contributions annuelles et que des informations mises à jour sont disponibles sur le site web de la CITES. Le Secrétariat se déclare préoccupé par l'impact des retards de paiement des contributions des Parties et rappelle le paragraphe 17 de la résolution Conf. 17.2 *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2017-2019* concernant le versement en temps voulu des contributions.

Le rapport sur les dépenses engagées est accepté et les rapports sur l'exécution des programmes de travail chiffrés pour 2016, 2017, 2018 et 2019 (jusqu'au 30 juin 2019) sont approuvés.

7.4 Budget et programme de travail pour 2020 à 2022

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 7.4. Il explique les trois scénarios budgétaires contenus dans le document : croissance réelle zéro, croissance nominale zéro et croissance progressive.

Le Président crée un groupe de travail sur le budget, présidé par la Norvège et comprenant également l'Allemagne, le Brésil, la Chine, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, le Gabon, le Japon, le Kenya, le Koweït, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse et l'Union européenne.

7.5 Accès aux finances, y compris aux financements par le FEM

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 7.5 et note que le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial a officiellement approuvé la deuxième phase du Programme mondial pour la vie sauvage (*Global Wildlife Programme*) en juin 2019, pour un montant de 82 millions d'USD pour lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages et promouvoir des économies fondées sur les espèces sauvages dans 13 projets dans des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Les États-Unis d'Amérique proposent un amendement au paragraphe a) du projet de décision 18.BB figurant dans le document CoP18 Doc. 7.5, en remplaçant les mots « faciliter l'accès aux fonds » par « faciliter l'utilisation des fonds alloués ».

Les huit projets de décision avec les amendements du Secrétariat présentés à l'Annexe 2, et avec l'amendement supplémentaire proposé par les États-Unis à la décision 18.BB, sont acceptés, et il est convenu de supprimer les décisions 17.10 à 17.16.

7.6 Projet sur les délégués parrainés

Le Secrétariat présente le document CoP18 Doc. 7.6 et attire l'attention sur le document d'information CoP18 Inf. 67, qui fournit des informations supplémentaires sur l'état des contributions au projet sur les délégués parrainés et sur les fonds reçus par les délégués pour participer à la CoP18 en dehors de ce projet.

Les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne expriment tous deux leur soutien au projet sur les délégués parrainés et au projet de décision.

Le projet de décision présenté à l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 7.6 est accepté et il est convenu de supprimer la décision 17.17.

8. Projet de résolution sur la stratégie linguistique de la Convention

L'Iraq présente le document CoP18 Doc. 8, qui propose un projet de résolution appelant les Parties à élaborer des stratégies visant à explorer l'ajout de la langue arabe comme l'une des langues de la Convention.

Le Koweït remercie l'Iraq des efforts qu'il a déployés pour élaborer le projet de résolution et, avec l'appui de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de la Chine, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, d'Israël, de la Jordanie, d'Oman, de la Tunisie et du Zimbabwe, il propose la création d'un groupe de travail pour peaufiner le document et définir un plan d'action à des fins d'introduction de cette langue, en soulignant que le fait d'ajouter l'arabe comme langue de la Convention permettrait une participation plus efficace et en améliorerait l'application.

La Colombie, les États-Unis d'Amérique, la Géorgie, le Japon et l'Union européenne reconnaissent qu'il est important d'ajouter des langues à la Convention, mais craignent les implications financières, une augmentation de la charge de travail pour le Secrétariat de la CITES et mettent en question les capacités des Parties à traiter les permis en arabe. Les États-Unis d'Amérique, appuyés par Monaco et la Norvège, soutiennent également la création d'un groupe de travail intersessions. La Fédération de Russie suggère que les Parties envisagent d'inclure les trois autres langues des Nations Unies dans la Convention. L'IWMC World Conservation Trust estime qu'un changement dans les langues de travail de la Convention exigerait probablement un amendement du traité.

Le Président crée un groupe de travail coprésidé par la Géorgie et le Koweït et constitué également de l'Arabie saoudite, la Chine, l'Égypte, les Émirats arabes unis, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, l'Iraq, Israël, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Soudan. Le groupe de travail élaborera des projets de décision destinés au Comité permanent et au Secrétariat sur la base du document CoP18 Doc. 8, compte tenu des commentaires du Secrétariat et des interventions faites au cours de la discussion, afin d'explorer plus avant cette question et ses implications entre la présente session et la 19^e session de la Conférence des Parties.

Questions stratégiques

10. Vision de la stratégie CITES pour l'après 2020

Le Canada, qui assure la présidence du Comité permanent, résume le document CoP18 Doc.10 et ses annexes, décrivant le processus entrepris par le groupe de travail intersessions pour examiner la Vision de la stratégie, et soulignant que le temps a manqué pour proposer des indicateurs nouveaux ou révisés, et que ce processus sera entrepris après la présente session. Le Canada invite les Parties à adopter la Vision de la stratégie CITES pour 2021-2030 telle qu'elle figure à l'annexe 1 du document CoP18 Doc.10, avec l'amendement suivant au septième paragraphe sous Buts stratégiques :

« Enfin, le But 5 porte sur ~~l'utilisation de~~ /es partenariats ou d'alliances existants ou nouveaux ».

L'Égypte, le Japon, la Norvège et la Nouvelle-Zélande appuient l'adoption des projets de décision tels qu'amendés par le Secrétariat, et le Japon soutient également la suppression des décisions 17.18 et 17.19.

Le Mexique soutient en termes généraux les projets de décision et le texte de la Vision de la stratégie, mais il estime que certaines clarifications sont encore nécessaires. Le Brésil souligne qu'il est nécessaire de disposer d'indicateurs permettant aux Parties de mesurer les progrès accomplis et il propose d'amender l'Objectif 1.5. La Colombie souhaite inclure l'expression « communautés rurales » au paragraphe D des observations du Secrétariat, et l'Indonésie propose de conserver l'expression communautés « locales » ainsi que communautés « rurales ».

Les États-Unis d'Amérique, la Norvège et l'Union européenne mettent en garde contre la réouverture des discussions sur le libellé du document, rappelant le travail laborieux déjà entrepris pour parvenir à ce niveau d'accord. Bien que certains aspects restent éventuellement à préciser, ils appuient l'adoption du projet de Vision de la stratégie tel qu'amendé par le Secrétariat, estimant qu'il était possible d'apporter des améliorations grâce aux travaux sur les indicateurs.

La FAO, appuyée par la Chine et le Japon, propose que le premier paragraphe du préambule de la Vision de la stratégie soit modifié comme suit :

« RÉAFFIRMANT l'objectif de la Convention de promouvoir la coopération internationale pour protéger certaines espèces de faune et de flore sauvages ».

Le représentant de la Convention sur la diversité biologique appelle l'attention sur le processus participatif organisé par la CDB concernant le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 et résume l'engagement de la CITES dans ce processus à ce jour.

Le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE) propose que la révision de la Vision de la stratégie soit l'occasion de faire connaître dans le préambule la plateforme intergouvernementale scientifique et politique la plus récente sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Les projets de décision figurant au paragraphe 15 b) du document CoP18 Doc. 10, tels qu'amendés par le Secrétariat au paragraphe F de ses commentaires, sont acceptés. Il est convenu de supprimer les décisions 17.18, 17.19, 17.20 et 17.21.

Le président demande au Canada de préparer un document de session sur le projet de Vision de la stratégie figurant à l'annexe 1 du document CoP18 Doc. 10 incorporant les observations formulées au cours de la présente session par le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Japon, le Mexique et le Programme régional océanien pour l'environnement (PROE), ainsi que les observations du Secrétariat contenues dans le document, qui seront examinées à une séance ultérieure du Comité II.

La séance est levée à 11h57.